

TOUJOURS PAS DE RÉSEAU DE SURVEILLANCE

L'alerte au pollen ne vaut pas 100 000 euros !

Le directeur de l'ORA tape du poing sur la table. Primordial à ses yeux, le financement d'un réseau de surveillance des pollens à la Réunion reste au point mort. Ce dernier permettrait pourtant d'affiner les connaissances et par ricochet de faire baisser le nombre de prescriptions d'anti-allergisants. Les pollens sont à l'origine de plus de 20% des allergies constatées dans l'île. Plus de 20% des Réunionnais souffrent d'allergies.

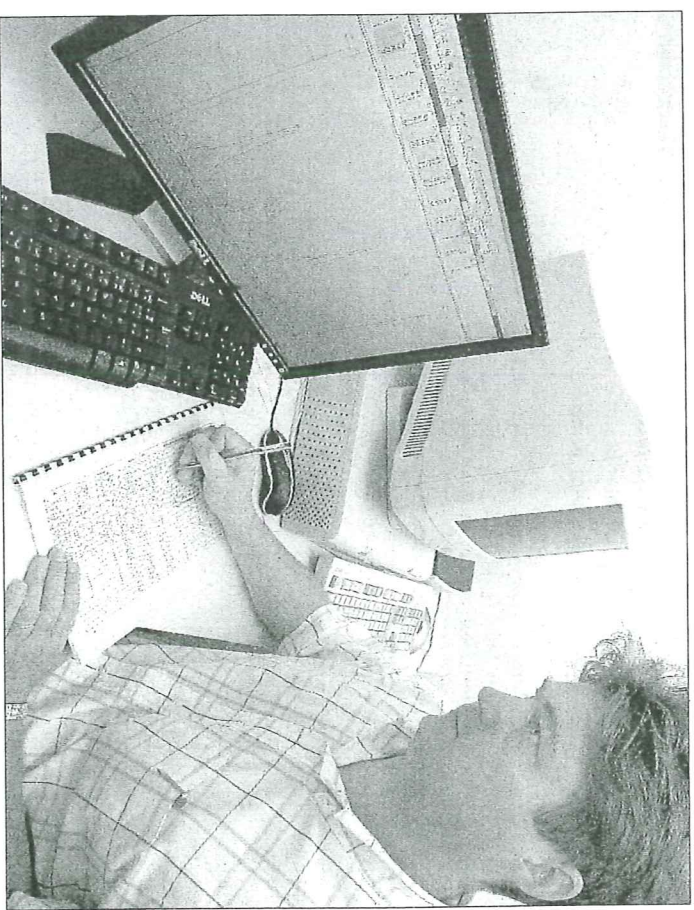
Plus facile à écrire qu'à faire. Mentionnée dans le P-RA (Plan régional pour la qualité de l'air), l'installation d'un réseau de capteurs dans le département pour mesurer quotidiennement le taux de pollen dans l'atmosphère reste au point mort. Une preuve supplémentaire, s'il en fallait, du manque d'intérêt des autorités locales sur la "problématique de la qualité de l'air à la Réunion", regrette le directeur de l'ORA (Observatoire réunionnais de l'air), Bruno Siéja (voir le dossier que nous avons

consacré à ce sujet le 20 août dernier). Une raison à cela : la loi n'impose une surveillance de l'air que pour les communes de plus de 100 000 habitants. Le reste ? Au bon vouloir des collectivités. Résultat : un réseau de surveillance en peau de chagrin (quatorze stations dans l'île pour un inventaire non exhaustif des sources polluantes). En cours d'élaboration, le projet de P-RA de la région propose plusieurs avancées (restera encore à les financer) notamment concernant la mesure des grains de

pollen dans l'atmosphère. Une question primordiale à la Réunion, figurant parmi les déparlements les plus asthmatiques de France. Avec en moyenne 200 décès constatés par an (chiffre 2000) "pour lesquels le pollen joue une part non négligeable", intervient l'allergologue dionysien, Omarjeu Bashir. En rappelant qu'une seule étude a jusqu'alors été financée dans l'île, entre 1999 et 2002 et l'installation d'un capteur dans le Nord.

UN BULLETTIN QUOTIDIEN

Des mesures qui ont permis d'élaborer un calendrier pollinique pour une mise en évidence tout au long de l'année des périodes les plus à risques suivant les différents types de pollen. Une connaissance devant être affinée suivant les secteurs géographiques, poursuit le spécialiste, par l'installation de capteurs permanents. Les problématiques pouvant varier suivant les territoires et les types de culture et alors que de nombreuses zones d'ombres subsisteraient encore



Pour le directeur de l'ORA, l'installation d'un réseau de surveillance des pollens doit être une "priorité".

notamment "concernant les pollens dans les hauts". Une surveillance accrue qui permettrait "de faire baisser le nombre de prescription d'anti-allergisants établis chaque année". Une priorité pour le directeur de l'ORA comme pour le médecin, dans le sillage "de ce qui se passe déjà dans toutes les régions de France où des bulletins polliniques sont réalisés quoti-

diennement", permettant de lancer des alertes en cas de dépassement des niveaux de seuil. L'installation des trois capteurs, contre cinq auparavant - Saint-Paul, Saint-Denis et Saint-Pierre... et l'Est ? - se chiffre à 100 000 euros pour la 1^{re} année, puis 40 à 50 000 euros environ par an. Un gouffre semble-t-il pour les collectivités locales. Le

P.M.

L'air de l'Est pas épargné

Dans le cadre de son PDU, la Ciresa a sorti son chèque pour financer une étude concernant la qualité de l'air (la seconde du genre après Saint-Pierre) sur son territoire. Une étude menée à l'aide de quelque 130 capteurs disséminés aux quatre coins de la côte au vent en août dernier. Résultat : "la signature du trafic automobile sur l'atmosphère avec des concentrations en dioxyde d'azote et en benzène sur tous les pôles urbains", analyse le directeur de l'ORA. Une pollution automobile plus forte sur Saint-André (Cocoterie) ou Saint-Benoît et de façon générale sur les parkings et toutes les zones de fort trafic. Des données qui donneront lieu à une seconde campagne pour affiner les données. Bien que bénéficiant des alizés et de précipitations abondantes, "permettant de laver l'atmosphère", la région Est n'en reste donc pas moins assujettie à la pollution.

HAPPY-WOOD
SAINT-PIERRE
MEUBLES EN TECK
SOLDÉS

de **-20%**
à **-60%**
sur MEUBLES DÉCASSÉS
JUSQU'AU 30 septembre 2007

SAINT-PIERRE
ZI N°2 - Sortie Basse-Terre
Tél : **0262 96 75 36**
Tél : **0592 70 41 02**
ouverture du mardi au samedi de 9 h 00 à 12 h - 14 h à 17 h 30

Donnez votre avis
<http://www.clicanoo.com/form/>
Clicanoo ! c'est vous !

MADAGASCAR DEMANDE UNE CONTRE-EXPERTISE DE L'ÉMERAUDE DE CHAN Un "caillou" décidément très convoité

Dévoilée la semaine dernière dans nos pages (JIR du vendredi 21 septembre), l'émeraude de 536 kg de l'artiste malgache Chan fait depuis, l'objet d'une demande de contre-expertise par le ministère des mines malgache. Une dérogation officielle devrait venir à la Réunion dans les jours à venir, pour mener à bien cette opération.

Selon le gouvernement malgache, il s'avèrerait qu'aucune déclaration d'exportation d'émeraude de cette taille n'ait été enregistrée auprès de leurs autorités. "La seule déclaration d'exportation d'une pierre de cette envergure concerne un béryl vert de 536 kg", a affirmé le ministre des Mines, Olivier Donat Andriamahanapary. Il faut savoir que le béryl vert, minéral composé de silicate de béryllium et d'aluminium, est

nommé émeraude, dès lors qu'il contient du chrome et du vanadium. Si ce n'est pas le cas alors il conserve l'appellation de "Béryl vert". Une chose que cette délégation malgache ne manquera pas de vérifier.

Dans l'entourage de Monsieur Chan, on certifie que tout a été fait dans la plus totale légalité. "L'émeraude est sortie en toute transparence de Madagascar, les autorités de la Grande Ile comme celles de la Réunion ont tout contrôlé et tout autorisé. Et si monsieur Chan avait eu quoi que ce soit à se reprocher il n'aurait certainement pas médiatisé son action qui, je tiens à le rappeler, n'a rien de commercial. L'usage de cette émeraude est purement artistique", insiste ce souriant qui se tient à l'écart de son côté, dans une interview donnée à L'express de

Madagascar. Rakotorafika Gérard, directeur des Mines et de la géologie de Madagascar assure que "si la pierre est en réalité un béryl vert, alors le dossier sera clos". Le cas échéant, il faudrait engager des négociations politiques pour raporter l'émeraude. "C'est une espèce très rare qui devrait figurer dans le patrimoine naturel du pays. Les exportateurs et tous les complices feront l'objet de poursuites judiciaires", a-t-il conclu.

Cette pierre, présentée par Chan comme étant une émeraude ayant quasiment la même forme que notre île, n'était censée faire qu'une escale à la Réunion avant d'être exposée en Asie. Mais ce litige risque bien de contrarier ou, tout du moins, de retarder le destin de ce "caillou" décidément très désire.

Service Universitaire de Formation Permanente
Université de La Réunion
Se créer un nouvel avenir
Vous proposez

Le Diplôme Universitaire
Ethique, Sciences
médicales et Société
Année universitaire 2007-2008

Objectifs :
- Acquérir les outils nécessaires à la réflexion éthique dans le domaine de la santé
- Connaître les problèmes éthiques rencontrés par la pratique médicale

A destination :
Des professionnels de la santé : assistants sociaux, ergothérapeutes, étudiants en médecine, infirmiers, médecins, odontologistes, pharmaciens, psychologues, sages-femmes, kinésithérapeutes, orthophonistes, chercheurs et toute personne intéressée par la réflexion éthique

Réunion d'information :
Moufia : lundi 15 octobre en amph 150 à 17h30
Tampou : mercredi 17 octobre en amph 120B à 17h30

Candidatures jusqu'au 24 octobre 2007
Contactez nous :
SUFP du Moufia : **0262 93 87 01**
SUFP du Tampou : **0262 57 95 54**
Courriel : info@sufp.re / site : www.sufp.re